

# PLAN SIMPLE DE GESTION

## Forêt de La Taissonière

L'AUSSELET  
SAINT FREZAL DE VENTALON  
48240 VENTALON EN CEVENNES

Avec le soutien financier de



**Surface : 13 ha 28 ca 65 a**

**Durée d'application : 2020 – 2035**

Enregistré par le **CRPF Occitanie** le 17/10/2019 avec le No : **48-1450-1**



Ce Plan Simple de Gestion a été élaboré avec la participation financière du [Parc National des Cévennes](#). La subvention octroyée intervient dans le cadre de la réalisation du premier Plan Simple de Gestion de cette forêt.

### Table des matières :

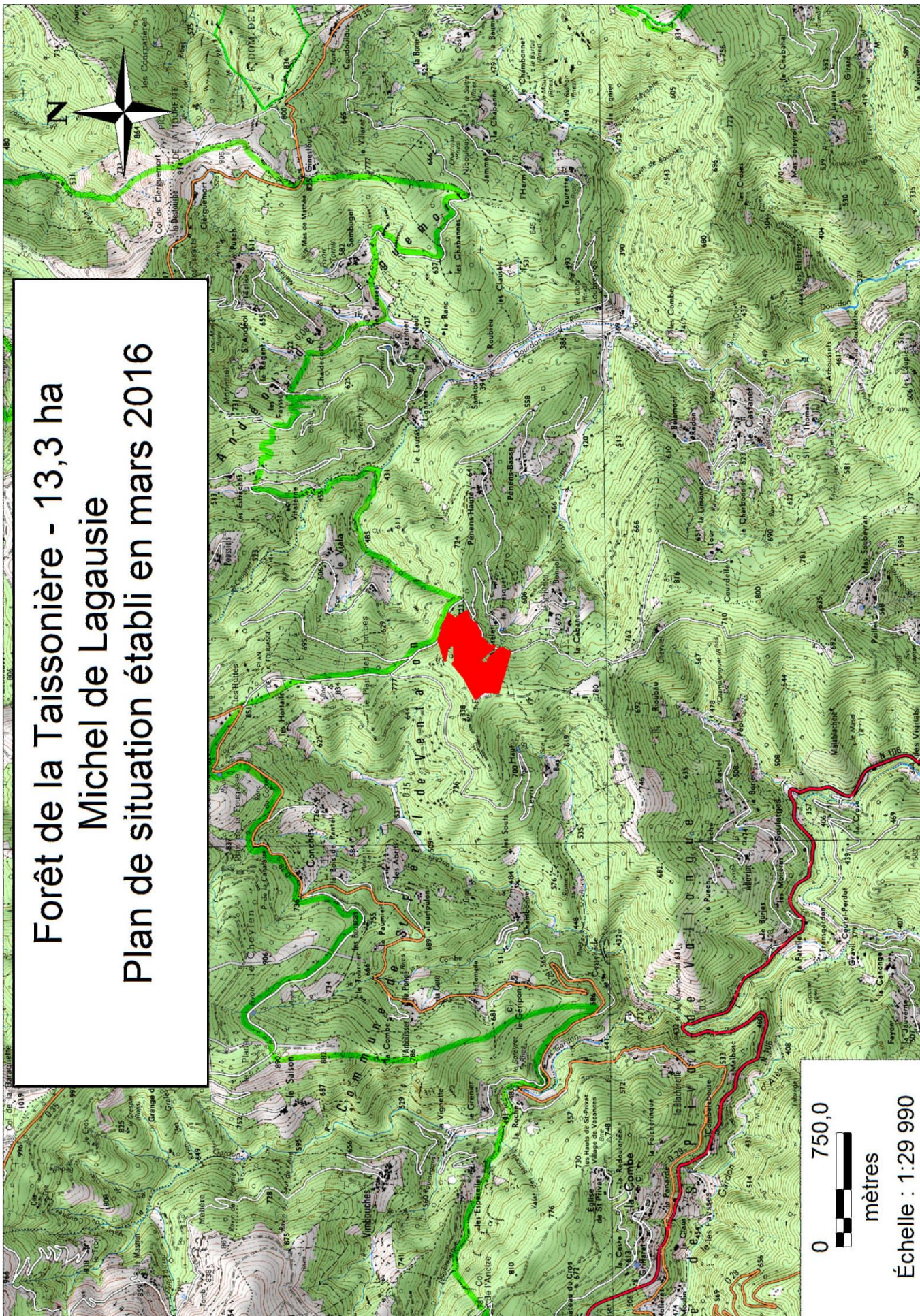
<b>1. Plan de situation Carte IGN et Plan cadastral .....</b>	<b>3</b>
1.1. La forêt de la Taissonière sur une Carte IGN.....	5
1.2. Plan cadastral de la propriété de l'Ausset.....	6
<b>2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....</b>	<b>7</b>
2.1. Le propriétaire .....	7
2.2. La forêt de la Taissonière.....	7
2.3. Surface de la forêt en gestion simple.....	7
<b>3. LE MILIEU NATUREL .....</b>	<b>9</b>
3.1. Le relief.....	9
3.2. Le climat.....	9
3.2.1. La pluviométrie mensuelle (en mm).....	9
3.2.2. Les températures mensuelle (en °Celsius).....	9
3.2.3. Concernant les vents .....	10
3.3. Le sol .....	10
3.4. Les stations forestières.....	10
3.5. La faune et la flore .....	10
3.6. Les dégâts de gibiers .....	11
3.7. Les incendies.....	11
<b>4. LE MILIEU HUMAIN.....</b>	<b>12</b>
4.1. La chasse.....	12
4.2. La fréquentation .....	12
4.3. Le Patrimoine.....	12
<b>5. LES EQUIPEMENTS DE LA FORET.....</b>	<b>12</b>
5.1. La voirie.....	12
5.2. Les places de dépôt .....	13
5.3. Photos de la piste à grumiers .....	13
<b>6. LES TYPES DE PEUPEMENTS FORESTIERS .....</b>	<b>15</b>
6.1. Carte des zones de peuplements.....	15
6.2. Histoire .....	17
6.3. Conventions de gestion des zones de peuplements .....	17
6.4. Description des zones de peuplements.....	17
6.4.1. Tableau des zones de peuplements : essences et surfaces .....	17
6.4.2. Résumé des essences forestières et des surfaces exploitables .....	17
6.4.3. Climat et exposition des zones de peuplement : .....	18
6.4.4. Zone P01 : Futaie claire de Pin Maritime.....	18
6.4.5. Zone P02 : Futaie de Pin Maritime.....	18
6.4.6. Zone P03 : Taillis de Châtaigniers avec Grandis .....	18
6.4.7. Zone P04 : Taillis de Châtaigniers .....	18
6.4.8. Zone P05 et P06 : Futaie de Douglas.....	18

6.4.9. Zone P07 : Jeune futaie de Cèdres .....	18
6.4.10. Zone P08 : Taillis de châtaigniers avec Cèdres.....	18
6.4.11. Zone P09 : Lande boisée.....	18
<b>7. OBJECTIFS DU PROPRIETAIRE .....</b>	<b>19</b>
7.1. Objectifs.....	19
<b>8. REGLES DE GESTION .....</b>	<b>19</b>
8.1. Durée : 2020 - 2035 .....	19
8.2. Règles générales de sylviculture préconisées par le PNC .....	19
8.2.1. Surface de gestion S1 : Futaie de DOUGLAS : zones de peuplement P05 et P06.....	20
8.2.2. Surface de gestion S2 : Futaie de PINS : zones de peuplement P01 et P02.....	20
8.2.3. Surface de gestion S3 : Perchis de CEDRES : zones de peuplement P07 et P08.....	21
8.2.4. Surface de gestion S4 : Taillis de CHATAIGNIER : zones de peuplement P03 et P04 et P09 .....	21
8.3. Tableau des coupes : 2020 - 2035 .....	22
8.4. Tableau des travaux.....	22
<b>9. SIGNATURE .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>23</b>
9.1. Tableau des mesures dendrométriques .....	23
9.2. Liste des secteurs constituant le fonds .....	23
9.3. Données climatiques à Saint Frézal de Ventalon.....	24
9.4. Données climatiques au Collet de Dèze .....	25
9.5. Référence : Guide des stations forestières .....	26
9.6. Référence : Diagnostic et recommandations du Parc National des Cévennes.....	27
9.6.1. Aperçu de la richesse écologique.....	28
9.6.2. Les enjeux écologiques et patrimoniaux.....	29
9.6.3. Zone 1 : les feuillus autochtones.....	30
9.6.4. Zone 2 : les boisements de résineux.....	31
9.6.5. Tableau des recommandations.....	31

Voir page suivante.

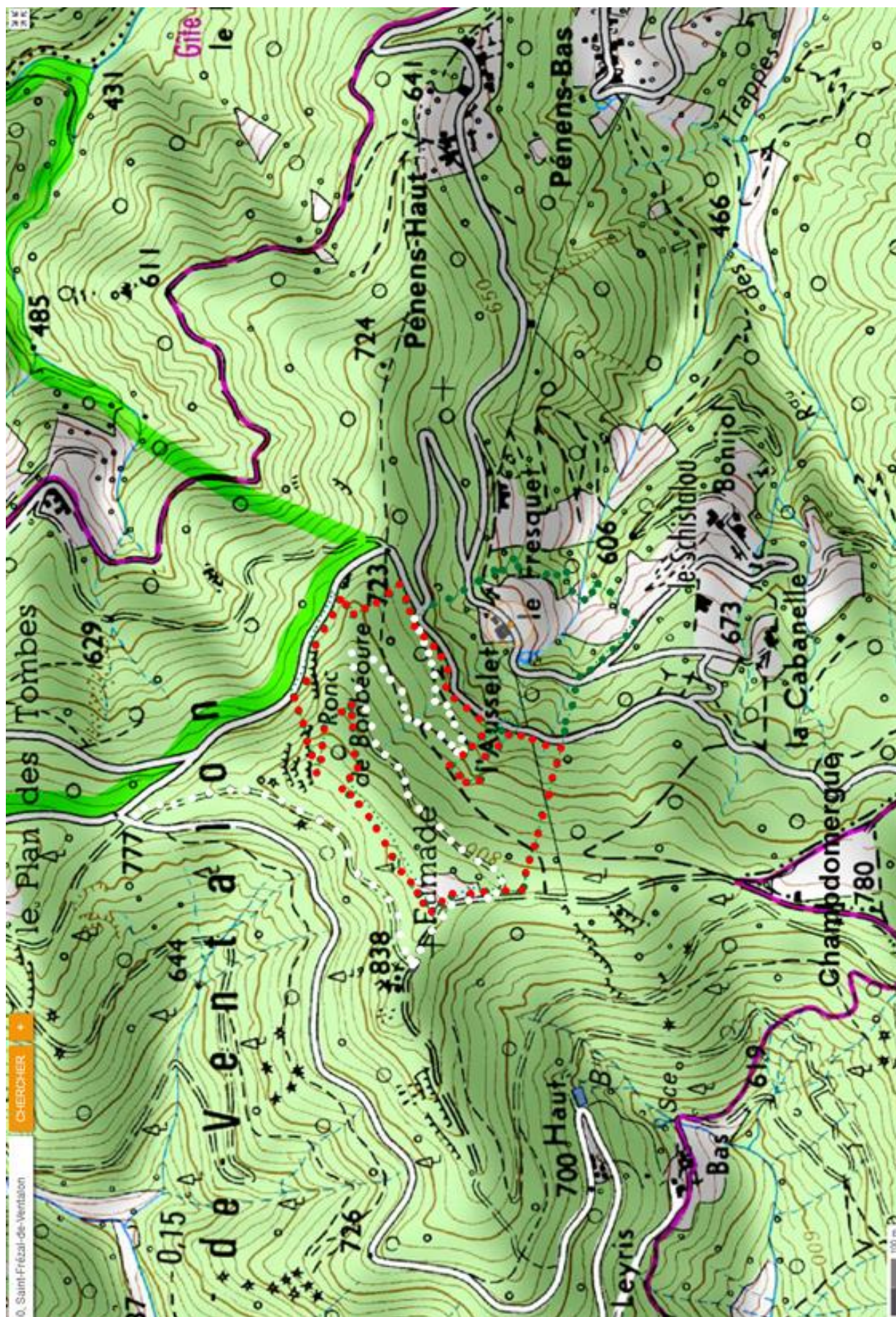
## 1. Plan de situation Carte IGN et Plan cadastral





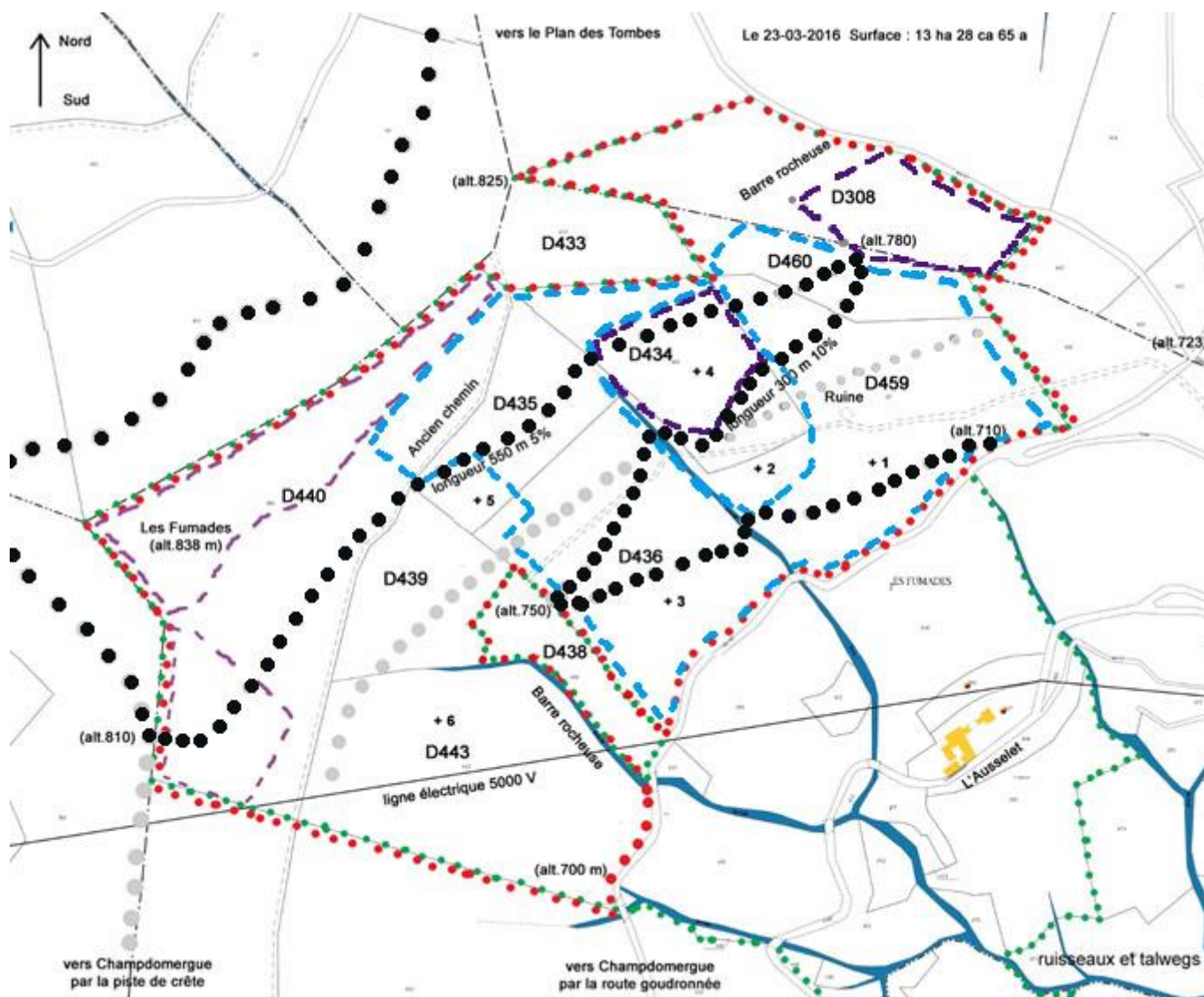


### 1.1. La forêt de la Taissonière sur une Carte IGN





## 1.2. Plan cadastral de la propriété de l'Ausset



**Zone verte (marques ●●●) :** limites de la propriété

**Zone rouge (marques ●●●) :** limites de la forêt en gestion par le PSG

Tracé noir (grosses marques ●●●) : piste à grumiers

Tracé gris foncé (petites marques ●●●) : tires de débardage

**Zone bleue (marques — —) :** limites de la zone de Douglas et Pins Laricio et quelques châtaigniers

**Zone mauve foncée (marques - - -) :** limites de la zone de Cèdres avec châtaigniers

**Zone mauve claire (marques - - -) :** limites de la zone de Pins Maritimes proches de la crête.

Dans la zone restante : Châtaigniers, et quelques Grandis datant de la première plantation.

Une ligne électrique de 5000 V traverse la parcelle cadastrale D443, qui est couverte en châtaigniers.



## 2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

### 2.1. Le propriétaire

Michel de Lagausie  
701 rue Arnasserre  
34130MAUGUIO  
Tel : 0671 962 667  
Mail : [micheldelagausie@wanadoo.fr](mailto:micheldelagausie@wanadoo.fr)

A Mauguio Tel : 0467 294 650  
A l'Ausselet Tel : 0466 455 164  
Sylviculteur enregistré au RCS de Mende No SIRET : 403848047 00011 depuis 1975  
Adhérent à la [Forêt Privée Lozérienne et Gardoise](#) depuis 1975.  
Adhérent à l'association du FOGEFOR ([CRPF OCCITANIE](#)).  
Contrat de formation 2019 de 4 jours en : « Sylviculture irrégulière » auprès du [CRPF de la Lozère](#).

### 2.2. La forêt de la Taissonière

#### L'Ausselet

SAINT FREZAL DE VENTALON  
48240 VENTALON EN CEVENNES LOZERE  
Surface totale de la propriété : **22,5 ha**  
Surface totale couverte par le **Plan de Gestion : 13ha 28ca 65a**

### 2.3. Surface de la forêt en gestion simple

#### 1. Première partie (futaie initiale) :

- a. Peuplement : Châtaigniers, Pins maritime, taillis et landes
- b. Parcelles cadastrales : D439 - D443 – D460 (Ce qui reste de la futaie initiale)
- c. Surface des parcelles : **4,50 ha**
- d. Surface boisée : **4,50 ha**

#### 2. Deuxième partie plantée en 1975 : (coupe rase)

- a. Peuplement : Douglas, Pin Laricio, Grandis et châtaigniers
- b. Parcelles cadastrales : D435 – D436 – D440 – D459 – D460
- c. Surface des parcelles : **6,39 ha**
- d. Surface exploitable : **3,59 ha**

#### 3. Troisième partie plantée en 1998 : (coupe rase)

- a. Peuplement : Cèdres de l'Atlas et châtaigniers
- b. Parcelles : D434 (versent sud) – D308 (versent nord)
- c. Surface des parcelles cadastrales : **2,39ha**
- d. Surface exploitable : **1,91 ha,**

**Surface totale en gestion : 13 ha 28 a 65 ca**

**Surface totale exploitable : 10,01 ha (4,50+3,39+1,91)**

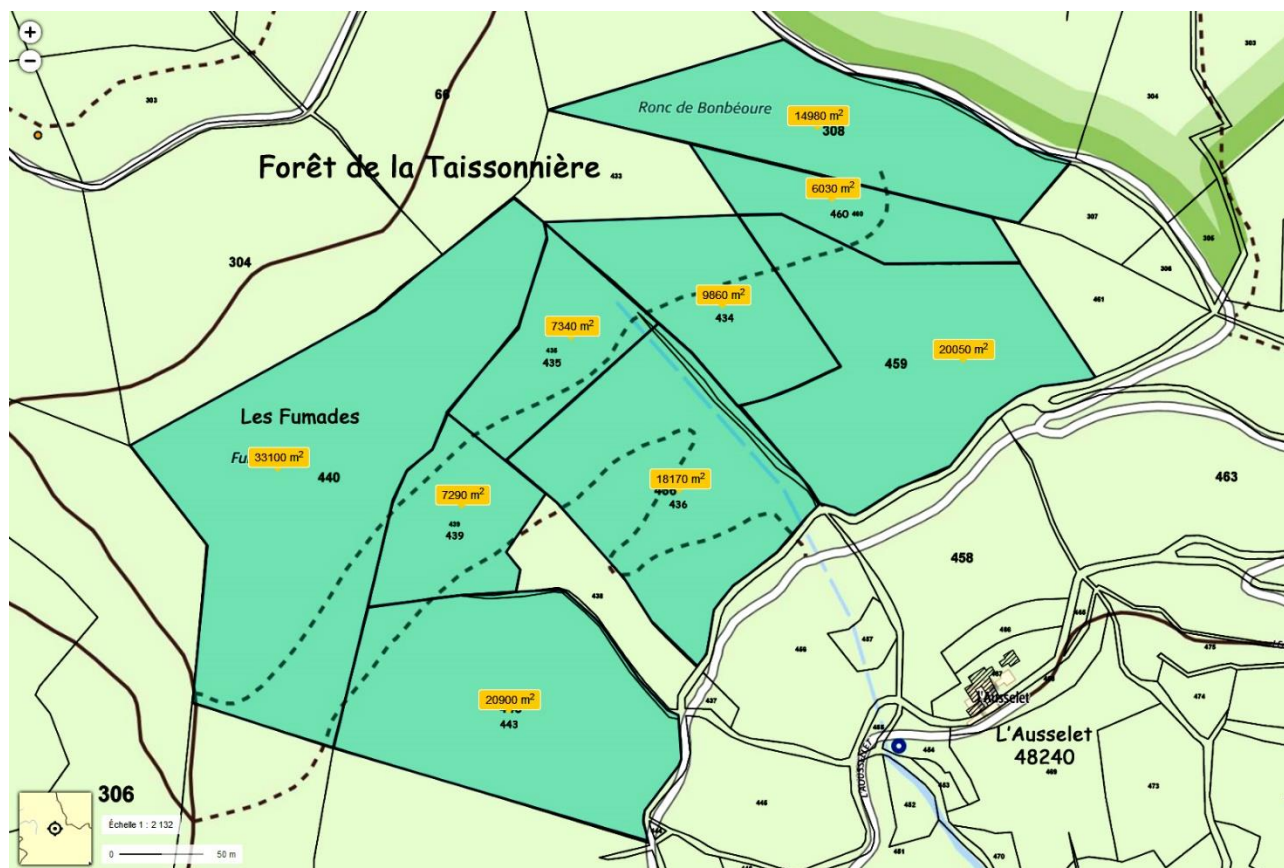
Le côté nord de la forêt de La Taissonière est limitrophe du Parc National des Cévennes. Il est simplement séparé par une route goudronnée communale, visible sur la carte IGN.



**Liste des parcelles cadastrales en gestion sur la commune de Saint Frézal de Ventalon**  
**48240 Ventalon en Cévennes : D308 D434 D435 D436 D439 D440 D443 D459 D460**

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	m2 (environ)	Surf. exactes
48240	D	308	Ronc de Bonbéoure	14980	1ha 41a 52ca
48240	D	434		9860	0ha 97a 44ca
48240	D	435		7340	0ha 70a 60ca
48240	D	436		18170	1ha 66a 50ca
48240	D	439		7290	0ha 69a 62ca
48240	D	440	Les Fumades	33100	3ha 20a 48ca
48240	D	443		20900	1ha 98a 89ca
48240	D	459		20050	2ha 02a 98ca
48240	D	460		06030	0ha 60a 62ca

Total = **13ha 28a 65ca**



Mesures des surfaces approximatives avec les outils manuels de <https://www.geoportail.gouv.fr/>



### 3. LE MILIEU NATUREL

#### 3.1. Le relief

La forêt de « **La Taissonière** » est située sur le versant sud de la montagne notée « **Les Fumades** » (alt.838 m) sur la carte IGN.

Cette montagne se situe elle-même au sud du **Ventalon** (alt.1100 m), lui-même au sud du **Mont Lozère** (alt.1700 m)

Son exposition générale est : **Sud** et **Sud-est**, avec une seule parcelle cadastrale côté **nord**, la D308.

La pente est assez régulière, de l'ordre de 40 % à 60% en moyenne.

Pas de replat marqué, présence de quelques escarpements rocheux et de deux barres rocheuses.

L'altitude varie de **710 à 838 mètres**. Pour comparaisons l'altitude au **Collet de Dèze** est de **289 mètres**.

#### 3.2. Le climat

Les Basses-Cévennes constituent le premier obstacle sur lequel se déversent les masses d'air humides venues des dépressions méditerranéennes. Cependant l'influence méditerranéenne est atténuée par l'altitude, en particulier sur les versants sud, mais un peu moins sur les versants nord. Le maximum des précipitations tombe en automne avec de très fortes pluies. Elles sont ensuite encore significatives jusqu'au printemps. Les précipitations estivales sont faibles voir très faibles et généralement sous forme orageuse. Elles seront probablement de plus en plus faibles avec le réchauffement climatique (due à l'accroissement des minima - maxima).

##### 3.2.1. La pluviométrie mensuelle (en mm)

<<-----337 / 326----->> au Collet de Dèze

Colet de Dèze	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	aout	sept	oct	nov	Dec	TOTAL
1977-2000	179	74	77	128	148	83	47	59	208	229	195	175	1602
1981-2010	137	98	79	140	137	71	45	70	156	226	216	166	1539
Saint Frézal	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	aout	sept	oct	nov	Dec	TOTAL
1981-2010	148	104	84	153	146	78	47	74	161	241	232	174	1642

On remarque une baisse significative de la pluviométrie estivale de **-14 mm (-4,2%)** au Collet de Dèze sur les années **77-2000 / 81-2010**, et une baisse annuelle de **-63 mm** soit environ **-4%**.

On remarque une pluviométrie annuelle légèrement plus importante à Saint Frézal de Ventalon qu'au Collet de Dèze 1642/ 1539, de **+103 mm** soit environ **+6%**, d'où cette influence méditerranéenne sèche moins importante en altitude.

**Risques de ravinement** : les pistes et les tires de débardage sont **souvent ravines sur de grandes longueurs** par les fortes précipitations automnales.

**Prévoir des pentes permettant l'écoulement naturel en répartissant l'eau sans la canaliser, ou bien la diriger vers les talwegs existants. Prévoir des coupe eau de forme bien marquée pour évacuer les fortes pluies.**

##### 3.2.2. Les températures mensuelle (en °Celsius)

Colet de Dèze	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	aout	sept	oct	nov	Dec	Moyenne
1981-2010	4,9	5,3	8,3	10,6	14,3	18,4	21,3	20,9	17,0	12,8	8,1	5,6	12,3°C
Saint Frézal	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	aout	sept	oct	nov	Dec	Moyenne
1981-2010	3,5	4,0	6,8	9,1	12,9	16,8	19,6	19,3	15,4	11,4	6,8	4,2	10,8°C



On remarque toute l'année une température mensuelle plus faible à Saint Frézal de Ventalon qu'au Collet de Dèze, ce qui se constate également sur la température moyenne à 10,8°C contre 12,3°C soit **-1,5°C** sur l'année. Cela est dû à une différence d'altitude de **+500 mètres** en moyenne, et à la situation de cuvette climatique du Collet de Dèze.

Dans la forêt de la Taissonière la température moyenne annuelle est de 10,8°C. Le **minimum** est atteint en **janvier** avec **3,5°C** et en **février** avec **4°C**. Le **maximum** atteint en **juillet** avec **19,6°C** et en **août** avec **19,3°C**.

Depuis l'augmentation des sécheresses estivales, quelques arbres ont séchés sur place, en particulier des **Douglas**. Au cours de la forte sécheresse de l'année 2019 des arbres ont vu sécher la partie terminale de certaines branches en particulier certains **châtaigniers**.

Sur le Groupement Forestier de Conches situé juste au nord de cette forêt, des **Grandis** ont séchés sur place, il faudra éviter d'en favoriser l'implantation dans les zones où la richesse du sol est pauvre et le niveau hydrique faible.

La forêt est située à un carrefour climatique. L'un des enjeux du Plan Simple de Gestion sera notamment la vigilance par rapport aux évolutions climatiques et à l'état sanitaire des peuplements.

### 3.2.3. Concernant les vents

Compte tenu de la position de cette montagne « Les Fumades » protégée côté nord par le Mont Lozère et le Ventalon et son orientation Sud et Sud-Est, les vents n'ont fait que peu de dégâts depuis les années 70, seuls quelques chablis ou quelques têtes de grands Douglas, en particulier lors de la tempête de décembre 1999.

### 3.3. Le sol

Assis sur du schiste, les sols sont peu évolués, et plus ou moins chargés en pierres, avec quelques blocs principalement vers la crête, avec des affleurements rocheux en bord de talweg sur la parcelle cadastrale D443, ou sur la parcelle D308 côté nord.

Ils peuvent cependant parfois être riches en terre végétale résultant de la culture du châtaignier sur des Bancelles en face au sud, en particulier sur les parcelles cadastrales : D434, D435, D436, D439.

### 3.4. Les stations forestières

Cette Forêt se réfère au Guide des stations forestières des Basses Cévennes à Châtaignier. Son utilisation met, en évidence, selon la position topographique, la présence de trois stations : "G9", "G5" et "G3".

*Les zones de peuplement POx de cette forêt sont décrites au chapitre 6 : LES PEUPELEMENTS FORESTIERS*

1. **Groupe 9 : Stations de basse altitude sur roches acides ou colluvions, et à sols profonds et peu acides**

Ce groupe se retrouve dans la zone centrale du peuplement : zones : P05 et P06 (Douglas 1975) et P07 (perchis de Cèdres 1988)

Il s'agit d'anciennes châtaigneraies orientées plein Sud et cultivées en terrasses (bancelles).

2. **Groupe 5 : Stations de basse altitude sur roches acides et à sols peu profonds**

Ce groupe se retrouve versant sud dans la partie Ouest et centre : zones : P03 et P04 (Châtaigniers non replantés)

Et sur le versant nord dans la partie Est : zones P08 (perchis de Cèdres 1988)

3. **Groupe 3 : Stations de basse altitude sur roches acides et à sols superficiels**

Ce groupe se retrouve dans les zones de crête : zones de peuplements : P01 et P02 (Pins), et P09

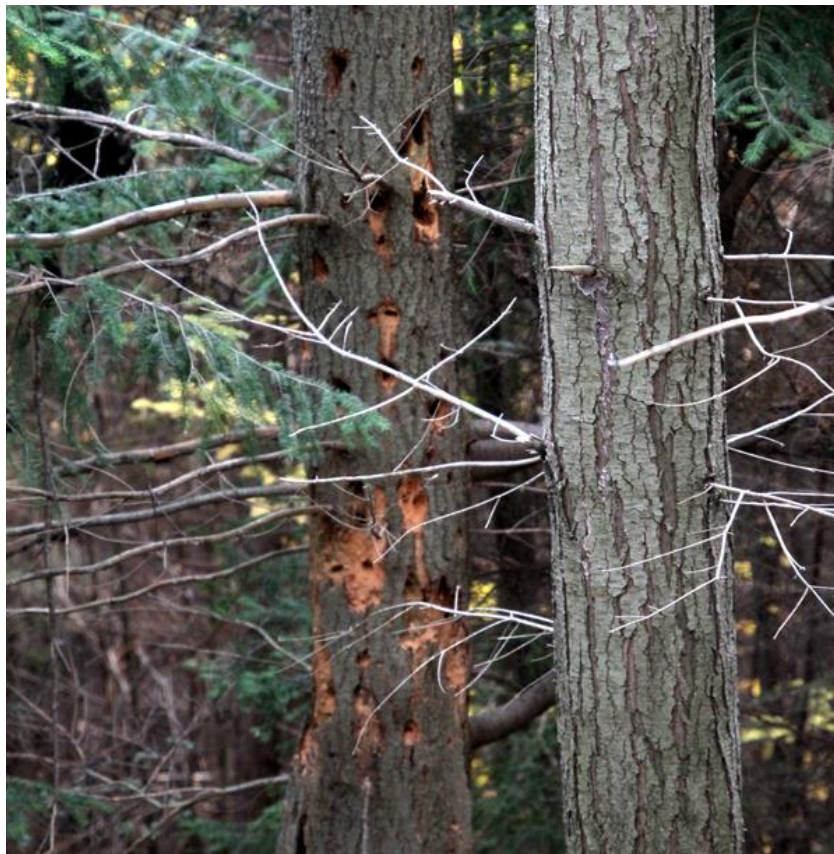
### 3.5. La faune et la flore

Cette forêt est dans une zone d'inventaire du patrimoine naturel pour la conservation des oiseaux (**ZICO**) numéro **LR25**, dont les enjeux sont repris dans le périmètre **Natura 2000** « les Cévennes »

Une faune riche en mammifères avec : le Sanglier, le Chevreuil, le Cerf, le Renard, des petits mustélidés avec la Martre, la genette, la Fouine, ainsi qu'une avifaune avec le Pic Epeiche et le Pic Vert, la Chouette Hulotte, La Buse variable, la Bondrée apivore, le Faucon Crècerelle, et le Grand corbeau.

Un terrier de **blaireaux** (parfois appelé un **taisson**) avec une **vingtaine de galeries**, est installé depuis plus de 100 ans, en contre-bas de la piste à grumiers sur la parcelle D435. Nous recommandons de ne pas perturber leur habitat.

Un **sapin de Douglas** en très mauvais état, de diamètre 50-60 cm situé en contre-bas de la piste à grumiers sur la parcelle cadastrale D459 a été conservé pour servir d'habitat à des oiseaux des **pics** en particulier. Nous recommandons de ne pas perturber leur habitat.



La forte présence du pin laricio de Corse le rend particulièrement sensible aux attaques périodiques de la chenille processionnaire du pin. Les douglas sont peu colonisés par ces chenilles.

### 3.6. Les dégâts de gibiers

Ils sont importants pour les jeunes plans de Douglas qui résultent de l'ensemencement naturel. Ils sont causés par les Chevreuils et les Cerfs qui détruisent l'écorce en grattant leur bois ou qui mangent les extrémités.

Malgré la protection de grillages plastiques à 1,20 m, ces types de dégâts ont été importants pour les jeunes plants de cèdres de la troisième partie de la forêt.

Les sangliers font des dégâts sur les jeunes plants par écrasement et la présence de quelques bauges, mais surtout **ils abiment régulièrement toutes les pistes et les tires de débardage, essentiellement en faisant descendre de la terre et des rochers sur les pistes.**

### 3.7. Les incendies

Les incendies dans le secteur sont fréquents. La forêt a été incendiée à plusieurs reprises en particulier à l'occasion d'écobuage non maîtrisé. L'accès à la forêt par ses pistes a permis d'arrêter certains début d'incendie ayant emprunté des talwegs parcourus très rapidement par les flammes.



Les risques actuels sont liés au caractère chaud et subméditerranéen du massif, fortement parcouru par l'homme, notamment en période de ramassage de champignons.

## 4. LE MILIEU HUMAIN

### 4.1. La chasse

La propriété de l'Ausselet est en convention de chasse avec la société de la **Saint Hubert Vallée Longue**. Nous recommandons une entente cordiale en cas de présence sur la propriété.

### 4.2. La fréquentation

La propriété est privée, mais souvent fréquentée par des randonneurs, des chasseurs ou des ramasseurs de champignons.

### 4.3. Le Patrimoine

La parcelle cadastrale **D438** n'appartient pas à l'Ausselet, mais à nos voisins, la famille Saix, habitant « La Cabanelle » entre l'Ausselet et Champdomergue.

Une **petite ruine** sans couverture, est située en contre-bas de la tire de débardage coté est, sur la parcelle D459. Nous recommandons de la laisser en l'état.

Un **très ancien chemin muletier** de 1m de large, traverse la propriété à mi pente sur la parcelle D440. Il passe la crête à la limite de cette parcelle avec la D433, et devait servir à rejoindre le Plan de Tombes. Il n'est pas exploitable aujourd'hui mais nous recommandons d'en garder les quelques vestiges restants.

## 5. LES EQUIPEMENTS DE LA FORET

### 5.1. La voirie

La forêt de la Taissonière est équipée d'une **piste à grumiers** de 4 m de large, refaite en 2016, que l'on peut emprunter par la crête en venant du **Plan de Tombes** depuis le **CD 29** montant de Saint Frézal de Ventalon. On peut aussi venir depuis la **RD 35** en descendant de la Croix de Berthel et du Pont de Montvert, ou bien en venant de La Tavernole et d'Alès. Elle permet de sortir par le bas de la plantation sur le chemin communal goudronné qui vient de Champdomergue. Cela permet ensuite de remonter au Plan des Tombe puis au plan de la Fougasse sur le **CD 29**, puis de sortir le bois par la route des crêtes la **RD 35**.  
Le **CD 29 interdit toute sortie de bois vers le bas** en raison d'un pont limité à 12 tonnes.

Depuis le **Plan de Tombes** la piste forestière refaite en 2016 traverse d'abord le **Groupe Forestier de Conches**, dont je suis le co-gérant, et ensuite la plantation de **Monsieur Fages** exploitant forestier à Cocurès. Il semble utile d'informer le Groupe Forestier de Conches et Monsieur Fages des périodes d'exploitation forestière utilisant cette piste.

Une **pancarte** indiquant l'entrée de la forêt de la Taissonière est située sur la crête au début de la piste à gauche en entrant.

La piste descend vers une épingle côté nord et est, pour revenir sur une autre épingle côté ouest, contre la parcelle cadastrales D438 appartenant à « La Cabanelle », pour se terminer sur le chemin communal

goudronné qui vient de Champdomergue et permet de remonter avec des grumiers sur la route des crêtes. La piste fait au total environ **1200 m** de long.

La première partie de la piste **550 m à 10%** de pente moyenne, démarre sur la crête à l'altitude de **810 m**, et arrive sur la première épingle à l'est à l'altitude de **780 m**. Ensuite elle redescend vers l'ouest sur **320 m à 13%** de pente moyenne, pour arriver sur la deuxième épingle à l'altitude de **750 m**. Ensuite le piste descend vers l'est sur une distance de **300 m** à nouveau pour arriver sur le chemin communal à l'altitude de **710 m avec 16%** de pente moyenne (avec une pente maxi de 20%).

La forêt dispose de **3 tires de débardage** :

- Une très petite tire horizontale (**50 m**) qui part de l'épingle côté est en haut de la parcelle D308.
- Une deuxième tire qui monte vers l'ouest (**300 m**) en traversant les parcelles D435, D439 et D443.
- Une troisième tire qui descend vers l'est (**280 m**) depuis la parcelle D434 pour atteindre la D459.

Le bas de la parcelle cadastrale **D308** est bordé par la route goudronnée venant du Plan des Tombes et allant vers le Collet de Dèze, et aussi vers l'Ausset, ou Champdomergue. Ce chemin communal longe côté amont la forêt de La Taissonière, et côté aval le **Parc National des Cévennes**.

## 5.2. Les places de dépôt

Des places de dépôts sont praticables :

- Le long de la piste forestière située sur la crête, au départ de la piste à grumiers.
- A la première épingle à l'est.
- A mi-chemin entre les deux épingles, à l'arrivée de la troisième tire qui descend vers l'est.

## 5.3. Photos de la piste à grumiers

Début de la piste sur la crête à 810 m d'altitude en venant du Plan de la Fougasse (D29) puis du Plan des tombes :





Quelques cèdres et grands en bord de piste sur le versant sud



Première épingle à l'est et sur le versant nord à 780 m d'altitude :



Arrivée de la piste sur le chemin communal à 710 m d'altitude permettant de remonter sur la D29 :

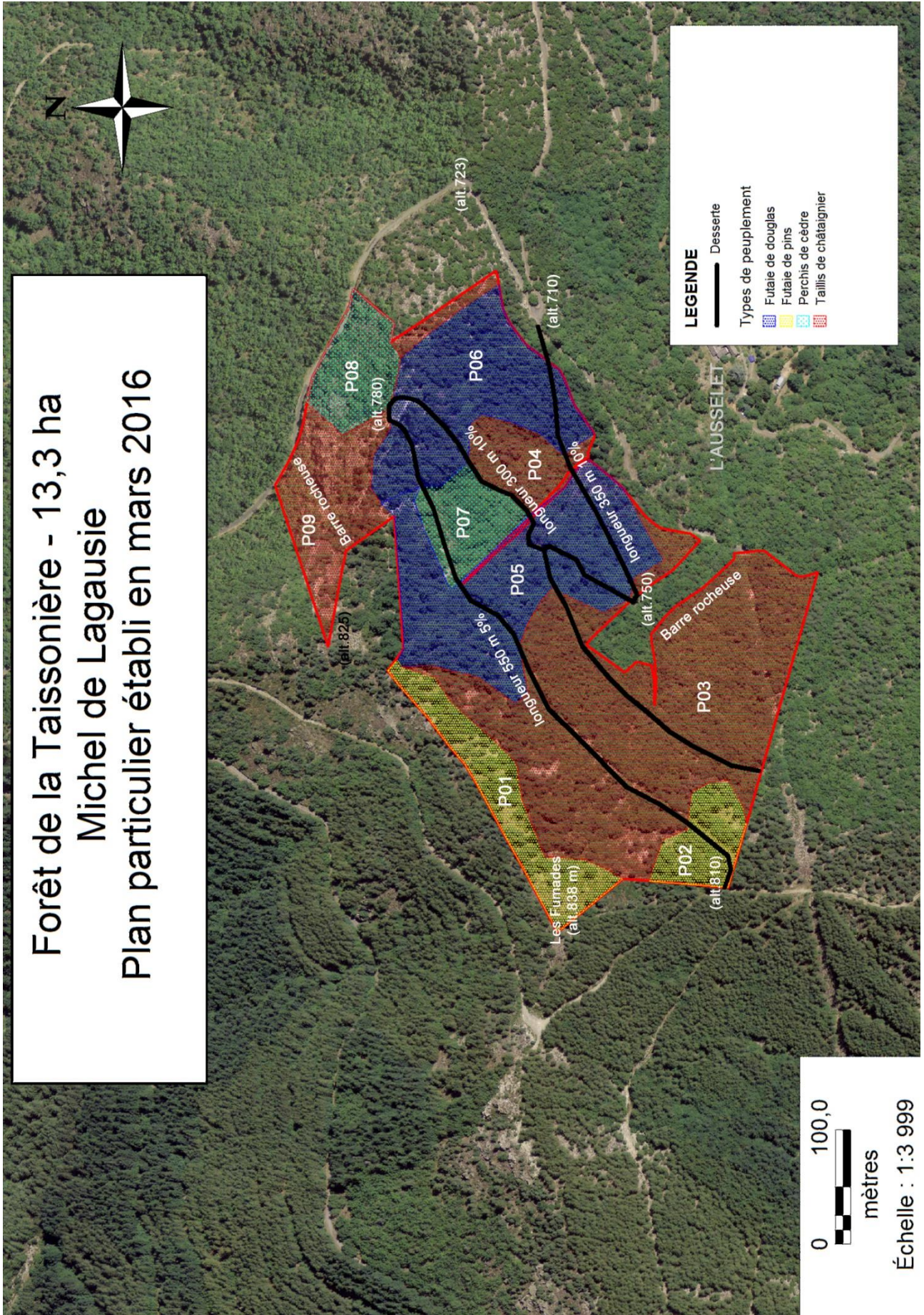


*Voir page suivante.*

## **6. LES TYPES DE PEUPELEMENTS FORESTIERS**

### **6.1. Carte des zones de peuplements**







## 6.2. Histoire

- Les zones de peuplement **P01, P02, P04, et P09** n'ont pas été replantées (au-moins depuis la date d'achat de la propriété en 1952).
- Les zones de peuplement **P03, P05, P06** sont replantées en 1975.
  - Dans la zone **P03** seuls quelques Grandis ont survécu à la repousse des châtaigniers.
  - Dans les zones **P05 et P06** les douglas attendent sous les châtaigniers jusqu'en 1998. En 1998 une restauration forestière a été effectuée avec l'aide de La Coopérative Lozérienne de la Forêt Privée (Monsieur JP Lafont et Monsieur JC Jauvert). Le travail est effectué par une coupe sélective de tous les châtaigniers, pour libérer les Douglas en attente sous ces châtaigniers.
- Sur les zones de peuplement **P07 et P08**, la restauration forestière de 1998 a consisté en une coupe rase des châtaigniers non replantés, au moins depuis 1952, et la plantation de 800 tiges de Cèdres de l'Atlas. Sur ces deux secteurs, il ne reste au total qu'environ 200 tiges de Cèdres.

## 6.3. Conventions de gestion des zones de peuplements

Compte tenu de la surface limitée de la propriété, il n'a été retenu **qu'une seule « Parcelle forestière »** au sens **PSG**. La **Parcelle forestière** est donc découpée en **zones de peuplement** de **P01 à P09**.

Les règles de sylviculture distinguent **quatre surfaces de gestion** de **S1 à S4** en fonction des zones de peuplement.

## 6.4. Description des zones de peuplements

### 6.4.1. Tableau des zones de peuplements : essences et surfaces

Zones de peuplement	Parcelles cadastrales	Exposition	Altitudes (m)	Essences	Surfaces	Surfaces par essences
<b>P01</b>	D440	Sud est	838 / 820	<b>Pins Maritime</b> taillis et Landes	74a 20ca	<b>Pins Maritime</b>
<b>P02</b>	D440 D443	Est	810 / 795	<b>Pins Maritime</b>	74a 25 ca	14845 m2
<b>P03</b>	D440 D439 D443	Est	820/ 705	<b>Châtaigniers</b> quelques Grandis	3 ha 74a 50ca	<b>Châtaigniers</b>
<b>P04</b>	D459	Sud	750 / 730	<b>Châtaigniers</b>	51a 20ca	42570 m2
<b>P05</b>	D459 D460	Sud	820/ 710	<b>Douglas</b> Pins Laricio	3ha 37a 30ca	<b>Douglas</b>
<b>P06</b>	D435 D436	Sud	790 / 710	<b>Douglas</b> Pins Laricio	2ha 12a 30ca	54960 m2
<b>P07</b>	D434	Sud	785 / 760	<b>Cèdres</b> Châtaigniers	60a 50ca	<b>Cèdres</b>
<b>P08</b>	D308	Nord	780 / 735	<b>Cèdres</b> Châtaigniers	85a 20ca	14570 m2
<b>P09</b>	D308	Nord	825 / 750	<b>Châtaigniers</b>	59a 20ca	5920 m2

**Total = 13 ha 28 a 65 ca**

### 6.4.2. Résumé des essences forestières et des surfaces exploitables

Surfaces de gestion :	Zones de peuplement	Surface parcellaire	Surface exploitable
<b>S1 : Douglas et Pins Laricio</b>	<b>P05 + P06</b>	5,5 ha	<b>4,5 ha</b>
<b>S2 : Pins Maritime</b>	<b>P01 + P02</b>	1,5 ha	<b>0,5 ha</b>
<b>S3 : Cèdres</b>	<b>P07 + P08</b>	1,5 ha	<b>1,2 ha</b>
<b>S4 : Châtaigniers</b>	<b>P03 + P04 + P09</b>	4,8 ha	<b>3,8 ha</b>
	<b>Total :</b>	<b>13,3 ha</b>	<b>10 ha</b>



### 6.4.3. Climat et exposition des zones de peuplement :

Zone peuplement	Exposition	Altitudes (m)	Climat	Etage
<b>P01</b>	Sud est	838 / 820	Chaud venté	Collinéen (supra méditerranéen)
<b>P02</b>	Est	810 / 795	Chaud	Collinéen (supra méditerranéen)
<b>P03</b>	Est	820/ 700	Chaud	Collinéen (supra méditerranéen)
<b>P04</b>	<b>Sud</b>	<b>750 / 730</b>	Chaud	Collinéen (supra méditerranéen)
<b>P05</b>	<b>Sud</b>	<b>820/ 710</b>	Chaud	Collinéen (supra méditerranéen)
<b>P06</b>	<b>Sud</b>	<b>790 / 710</b>	Chaud	Collinéen (supra méditerranéen)
<b>P07</b>	<b>Sud</b>	<b>785 / 760</b>	Chaud	Collinéen (supra méditerranéen)
<b>P08</b>	Nord	780 / 735	Froid venté	Collinéen (supra méditerranéen)
<b>P09</b>	Nord	825 / 750	Froid venté	Collinéen (supra méditerranéen)

#### 6.4.4. Zone P01 : Futaie claire de Pin Maritime

Cette zone située sur la crête des Fumades est peuplée de façon naturelle avec quelques **pins maritimes, taillis et landes**. Sa pente est faible. Elle n'a pas été reboisée, en raison d'affleurements rocheux importants, et d'une fréquence élevée de vents forts.

#### 6.4.5. Zone P02 : Futaie de Pin Maritime

Cette zone située sur une crête protégée des vents de nord est peuplée de façon naturelle avec des **pins maritimes**. Elle occupe une **partie horizontale** sur la crête puis sa pente d'abord faible descend vers la zone de châtaigniers. Elle est plus dense que la futaie claire ci-dessus.

#### 6.4.6. Zone P03 : Taillis de Châtaigniers avec Grandis

Dans cette zone la plantation de 1975 à échouée en quasi-totalité. Seuls subsistent quelques **Grandis** dans sa partie supérieure. Sa pente est régulière. Elle est bordée à l'est par une barre rocheuse infranchissable dominant un talweg. Elle est naturellement peuplée en **châtaigniers**.

#### 6.4.7. Zone P04 : Taillis de Châtaigniers

La partie supérieure de cette zone n'a pas été replantée en 1975. Elle est naturellement peuplée en **châtaigniers**. La partie basse présente des escarpements rocheux et les restes d'un ancien sentier d'accès à la ruine située au-dessus. Le reste est naturellement peuplé en châtaigniers plus quelques douglas.

#### 6.4.8. Zone P05 et P06 : Futaie de Douglas

Cette zone est bien exposée, peuplée par des **douglas** plantés en 1975 sur le terrain riche d'anciens Bancelles. Sa pente est régulière.

#### 6.4.9. Zone P07 : Jeune futaie de Cèdres

Cette zone est bien exposée peuplée par des **cèdres** plantés en 1998 sur le terrain riche d'anciens Bancelles. Sur cette zone les plants de cèdres n'ont pas résisté à la repousse des souches de châtaigniers après la coupe rase. Les tiges restantes ont été dégagées. Seuls restent une centaine de tiges sur les 400 replanté en 1975.

#### 6.4.10. Zone P08 : Taillis de châtaigniers avec Cèdres

Cette zone est exposée au nord en forte pente avec une forte pierrosité. Elle est peuplée par des **cèdres** plantés en 1998. Sur cette zone les plants de cèdres ont résisté à la repousse des souches de châtaigniers après la coupe rase et dominant actuellement la végétation environnante qui possède une croissance lente. Seuls restent une centaine de tiges sur les 400 replanté en 1975. Le bas de cette zone donne sur une route goudronnée, qui elle-même longe le Parc National des Cévennes.

#### 6.4.11. Zone P09 : Lande boisée

Cette zone est exposée au nord en forte pente avec **une barre rocheuse** infranchissable. Le reste du secteur qui n'a pas été replanté, est naturellement peuplée en châtaigniers, taillis et landes à l'approche de la crête. Le bas de cette zone donne sur une route goudronnée, qui elle-même longe le Parc National des Cévennes.

## 7. OBJECTIFS DU PROPRIETAIRE

### 7.1. Objectifs

L'objectif principal n'est pas de mettre en priorité le rendement financier, mais plutôt la qualité biologique faune et flore du peuplement, ainsi que l'esthétique de la forêt pour les générations futures.

On cherchera néanmoins à y produire régulièrement du bois de qualité.

Dès la première coupe le **mode de gestion sylvicole en futaie irrégulière** permettra sur le long terme la régénération naturelle des peuplements, avec une diversité des essences et un étalement progressif des âges et des volumes sur pied. Cela devrait permettre d'assurer sans coupe rase, une production sylvicole en mode continu, et ainsi participer positivement au cycle du carbone sur ce petit coin de notre planète.

## 8. REGLES DE GESTION

### 8.1. Durée : 2020 - 2035

Le présent Plan de Gestion est applicable pour une durée allant de 2020 à 2035 inclus.

Les règles générales de sylviculture distinguent **trois types** de peuplements : châtaigneraie, résineux et landes.

Les règles spécifiques distinguent **quatre surfaces de gestion de S1 à S4** en fonction des **zones** de peuplement.

### 8.2. Règles générales de sylviculture préconisées par le PNC

D'une façon générale conserver les éléments de patrimoine tels que les vieilles ruines, les bordures de pierres des anciens chemins, etc.

Eviter la circulation des engins sur les pentes trop fortes.

#### a) - Châtaigneraie :

1. Conserver les vieux arbres.
2. Conserver l'essence autochtone.
3. Limiter les surfaces de coupe.
4. *Remarque* : le défrichage est soumis à autorisation.

#### b) - Plantations de résineux :

1. Conserver et favoriser les feuillus présents au sein des plantations.
2. Privilégier la régénération naturelle.
3. Eclaircir les plantations denses pour favoriser le développement de la diversité en sous-étage.
4. Développer l'hétérogénéité des peuplements en structure (diversité des diamètres : sylviculture irrégulière).
5. Conserver les bois morts ou dépérissants jusqu'à décomposition complète.

#### c) - Landes boisées et barre rocheuse :

1. Ne pas boiser ces zones (sans intérêt sylvicole).
2. Ne pas y faire passer d'engins.

L'ensemble des recommandations et règles de sylvicultures préconisées par le Parc National des Cévennes se trouvent rappelées en fin de document au chapitre 9.6.



### 8.2.1. Surface de gestion S1 : Futaie de DOUGLAS : zones de peuplement P05 et P06

S'agissant du peuplement le plus productif, il conviendra de gérer cette partie de la forêt avec attention et la suivre dans le temps. Une première éclaircie a été martelée à l'automne 2015 (cf fiche de lot jointe mais non exploitée à ce stade). Le prélèvement a été réduit (de l'ordre de 20% du volume) et s'est concentré un objectif: favoriser les bois de qualité (droits, avec le moins de branches possibles, vigoureux). Ainsi, les gros bois branchus gênant le développement d'arbres plus petits mais plus fins ont été martelés en priorité.

Il conviendra d'intervenir de la même façon d'ici peu.

De plus compte tenu de l'exposition (versant sud-est), particulièrement chaude en période estivale, il sera très certainement opportun de travailler avec un matériel sur pied plus faible que ce qui est couramment pratiqué sur du douglas (peut-être entre 25 et 30 m<sup>2</sup>/ha à terme).

L'objectif est donc bien la décapitalisation progressive pour réduire la concurrence entre les arbres au niveau de la lumière et de la ressource en eau. Ce travail devrait également permettre l'arrivée progressive de la régénération naturelle et d'une forêt irrégulière.

Prélèvement: de 15 à 25% du volume; le martelage doit favoriser au maximum les bois fins et sains qui serviront de relais de production.

Rotation: Il serait intéressant de passer en coupe assez fréquemment mais avec une faible intensité, à savoir tous les 6 ans.

#### Surface de gestion S1 : 4,5 ha

Zone de peuplement	No. de mesure	Essence 23/03/2016	Diamètre moyen	Surf. terrière G m2/ha	Hauteur en m	Coefficient de forme	Volume m3/ha approximatif	Surface ha exploitable	Volume total en m3
P06	1	Douglas	35	54	24	0,41	531	1,7383	923
P05	3	Douglas	35	34	24	0,41	335	2,7617	925

### 8.2.2. Surface de gestion S2 : Futaie de PINS : zones de peuplement P01 et P02

Les enjeux de production de bois sont assez limités comme la description a pu le montrer (peuplement peu dense, faible qualité).

Durant la durée du Plan Simple de Gestion, si l'opportunité (au niveau des marchés) se présente, il sera intéressant de procéder à une coupe d'éclaircie pour prélever un peu de bois, diminuer la concurrence et amorcer le renouvellement. Dans cette optique, il faudra essayer dans la mesure du possible de conserver les arbres les mieux conformés et qui joueront donc un rôle de semencier pour la régénération.

Prélèvement : de 25 à 35% du volume

Rotation : environ 10 ans

#### Surface de gestion S2 : 0,5 ha

Zone de peuplement	No. de mesure	Essence 23/03/2016	Diamètre moyen	Surf. terrière G m2/ha	Hauteur en m	Coefficient de forme	Volume m3/ha approximative	Surface ha2 exploitable	Volume total en m3
P01 P02	2	Pin maritime	25/30	8	16	0,43	55	0,5000	28

### 8.2.3. Surface de gestion S3 : Perchis de CEDRES : zones de peuplement P07 et P08

Ce peuplement issu de plantations et ayant souffert de la compétition des châtaigniers (îlot du Sud-Ouest) n'est pas productif à l'heure actuelle. Les principales interventions se feront sous forme de travaux forestiers qui viseront à limiter la concurrence des châtaigniers et à élaguer les billes de cèdre.

Une première éclaircie pourra être menée en fin de Plan Simple de Gestion (2030) si le peuplement s'est bien développé.

Prélèvement en éclaircie sélective de l'ordre de 20% des tiges.

Rotation : environ 10 ans

#### Surface de gestion S3 : 1,2 ha

Zone de peuplement	No. de mesure	Essence 23/03/2016	Diamètre moyen	Surf. terrière G m2/ha	Hauteur en m	Coefficient de forme	Volume m3/ha approximative	Surface ha2 exploitable	Volume total en m3
P07 P08	4	Cèdre	5 à 15		6 à 12			1,2000	

### 8.2.4. Surface de gestion S4 : Taillis de CHATAIGNIER : zones de peuplement P03 et P04 et P09

Son aspect variable (en raison de la diversité des stations forestières cévenoles) implique une gestion adaptative en fonction de l'état sanitaire de l'essence, du potentiel et de l'accessibilité.

Dans les zones favorables, on pourra procéder à des éclaircies sélectives au profit des brins les mieux conformés. L'objectif est de favoriser les arbres de qualité en diminuant la compétition au sein des cépées de châtaignier. La rotation devra être relativement courte pour suivre l'état sanitaire du châtaignier.

Prélèvement : 20% du volume

Rotation : environ 10 ans

Dans les zones défavorables (arbres de faible hauteur, mauvaise qualité, dépérissements...), il faudra essayer de renouveler le taillis (par coupe rase de petites surfaces donc prélèvement de 100%) ou tenter un enrichissement avec d'autres essences (pin laricio, douglas, cèdre) lorsque le niveau de lumière est suffisant.

Aucune intervention n'est prévue sur la zone P09 trop escarpée, le peuplement laissé en libre évolution.

#### Surface de gestion S4 : 3,8 ha

Zone de peuplement	No. de mesure	Essence 23/03/2016	Diamètre moyen	Surf. terrière G m2/ha	Hauteur en m	Coefficient de forme	Volume m3/ha approximative	Surface ha exploitable	Volume total en m3
P03	2	Châtaignier	17	31	14	0,42	182	3,3430	608
	5	Châtaignier	20	25	17	0,42	179		
P04	6	Châtaignier	20	38	13	0,42	207	0,4570	95



### 8.3. Tableau des coupes : 2020 - 2035

**Forêt de la Taissonnière**  
**Propriété de M. Michel de Lagausie**  
**Programme des coupes**

Le Tableau des coupes traite les quatre **surfaces de gestion** de **S1 à S4**.

Année	Surfaces de gestion	Surface	Nature de la coupe
2020	S1 : Futaie de douglas	4,5 ha	Coupe sélective martelée prélevant 20 % du volume sur pied
2023	S4 : Taillis de châtaignier	3,8 ha	Eclaircie sélective prélevant 20% du volume sur pied
2025	S2 : Futaie de pins	0,5 ha	Eclaircie sélective prélevant 30 % du volume sur pied
2026	S1 : Futaie de douglas	4,5 ha	Eclaircie jardinatoire prélevant 20 % du volume sur pied
2031	S3 : Perchis de cèdres	1,2 ha	Eclaircie sélective prélevant 20% du nombre de tiges
2032	S1 : Futaie de douglas	4,5 ha	Eclaircie jardinatoire prélevant 20 % du volume sur pied
2033	S4 : Taillis de châtaignier	3,8 ha	Eclaircie sélective prélevant 20% du volume sur pied
2035	S2 : Futaie de pins	0,5 ha	Eclaircie sélective prélevant 20 % du volume sur pied

### 8.4. Tableau des travaux

Pas de travaux spécifiques prévus sur la période 2020 – 2035.

L'entretien standard de la piste mise au gabarit grumier en 2016, sera assuré par le propriétaire.

## 9. SIGNATURE

Propriétaire : Mr de Lagausie



## ANNEXES

### 9.1. Tableau des mesures dendrométriques

Forêt de La Taissonnière L'Ausset 48240

M. de Lagausie

Mesures dendrométriques réalisées le 23/03/2016

Numéro Mesure	Essence	Diamètre moyen	G (Surface terrière en m <sup>2</sup> /ha)	Hauteur (en m)	Coefficient de Forme utilisé	Volume approximatif (m <sup>3</sup> /ha)		Remarques
1	Douglas	35	54	24	0,41	531		Peuplement martelé
	Châtaignier	15/20	31	14	0,42	182		Dépérissements de certains arbres
2	Pin sylvestre	25/30	8	16	0,43	55	Total point 2: environ 230 m <sup>3</sup> /ha	
3	Douglas	35	34	24	0,41	335		Peuplement martelé
4	Cèdre	10 (5 à 15)	-	6 à 12				Ont souffert de la compétition avec le châtaignier
5	Châtaignier	20	25	17	0,42	179		Dépérissements de certains arbres
6	Châtaignier	20	38	13	0,42	207		Dépérissements de certains arbres

### 9.2. Liste des secteurs constituant le fonds

#### Forêt de la Taissonnière Propriété de M. Michel de Lagausie

(liste établie en octobre 2018)

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface (ha a ca)
Ventalon-en-Cévennes	D	308	Ronc de Bonbéoure	01ha 41a 52ca
Ventalon-en-Cévennes	D	434		00ha 97a 44ca
Ventalon-en-Cévennes	D	435		00ha 70a 60ca
Ventalon-en-Cévennes	D	436		01ha 66a 50ca
Ventalon-en-Cévennes	D	439		00ha 69a 62ca
Ventalon-en-Cévennes	D	440	Les Fumades	03ha 20a 48ca
Ventalon-en-Cévennes	D	443		01ha 98a 89ca
Ventalon-en-Cévennes	D	459		02ha 02a 98ca
Ventalon-en-Cévennes	D	460		00ha 60a 62ca
<b>Total</b>				<b>13ha 28a 65ca</b>

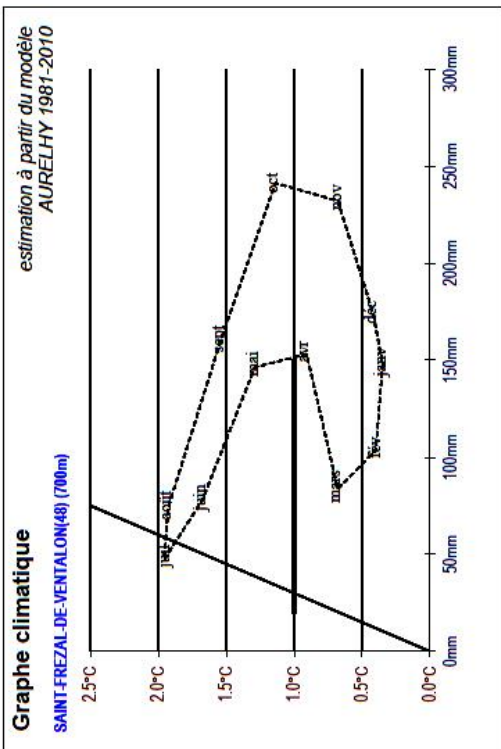
#### Relevé de Matrice Cadastreale

### 9.3. Données climatiques à Saint Frézal de Ventalon

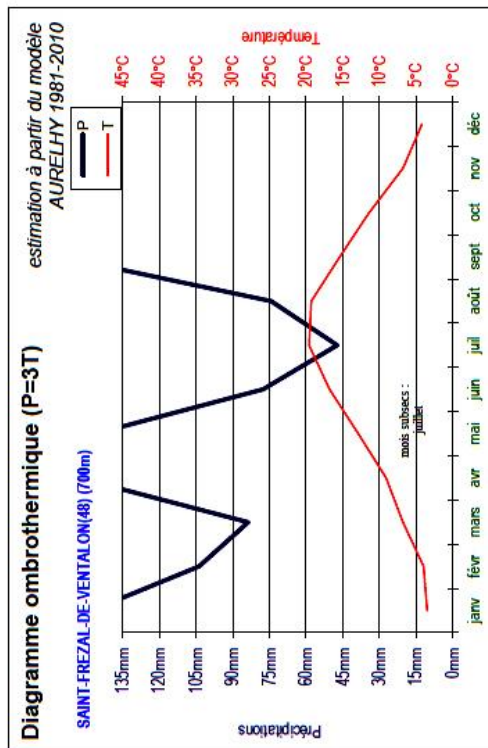
#### DONNEES CLIMATIQUES estimées à partir d'AURELHY

**Secteur SAINT-FREZAL-DE-VENTALON(48)**  
 700m (375/1125m)  
 Période P : 1981-2010  
 Période T : 1981-2010

Mois	P	T	jours de gel	ETP mens.	ETP j. moy.	P-ETP
janv	148mm	3,5°C	15,2	11,24	0,36mm	137 mm
févr	104mm	4,0°C	14,7	12,91	0,46mm	91 mm
mars	84mm	6,8°C	10,0	28,89	0,93mm	55 mm
avr	153mm	9,1°C	5,5	44,15	1,47mm	109 mm
mai	146mm	12,9°C	0,6	75,17	2,42mm	71 mm
juin	78mm	16,8°C	0,1	104,23	3,47mm	-27 mm
juil	47mm	19,6°C	0,0	125,83	4,06mm	-79 mm
août	74mm	19,3°C	0,0	114,08	3,68mm	-40 mm
sept	161mm	15,4°C	0,2	75,84	2,53mm	85 mm
oct	241mm	11,4°C	1,8	48,64	1,57mm	193 mm
nov	232mm	6,8°C	7,9	22,66	0,76mm	209 mm
déc	174mm	4,2°C	13,5	12,75	0,41mm	161 mm
Total	1642mm	129,8°C	69,5	676,39		
Moyenne	137mm	10,8°C				



**Saison de végétation**  
 Durée : 6 mois  
 Période : mai à octobre  
 Précipitations : 747 mm  
 P-ETP : -145 mm



Mois	Nombre de jours avant régulation stomatique en fonction de la réserve utile maximum												
	50mm	100mm	150mm	200mm									
janvier													
février													
mars													
avril													
mai	env. 10 j	env. 20 j	env. 35 j	env. 45 j									
juin	env. 10 j	env. 15 j	env. 25 j	env. 30 j									
juillet	env. 5 j	env. 15 j	env. 20 j	env. 25 j									
août	env. 5 j	env. 15 j	env. 20 j	env. 30 j									
septembre	env. 10 j	env. 20 j	env. 30 j	env. 40 j									
octobre	env. 15 j	env. 35 j	env. 50 j	env. 70 j									
novembre													
décembre													



AURELHY est un modèle estimatif de Météo-France basé sur les données des stations météo et le modèle numérique de terrain de l'IGN (MNT) au "pas" de 1 km. Les valeurs de précipitation et de température indiquées sont des données moyennes calculées à partir de plusieurs points. Il peut arriver que localement, du fait notamment de la topographie, la réalité soit sensiblement différente des chiffres proposés par le modèle.

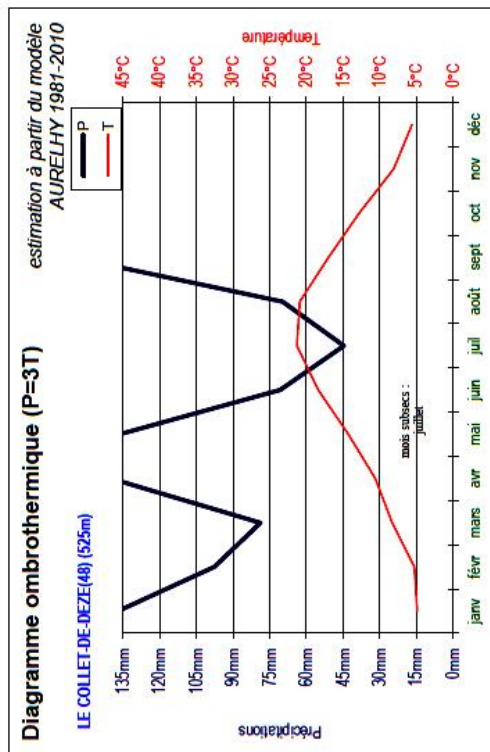


### 9.4. Données climatiques au Collet de Dèze

#### DONNEES CLIMATIQUES estimées à partir d'AURELHY

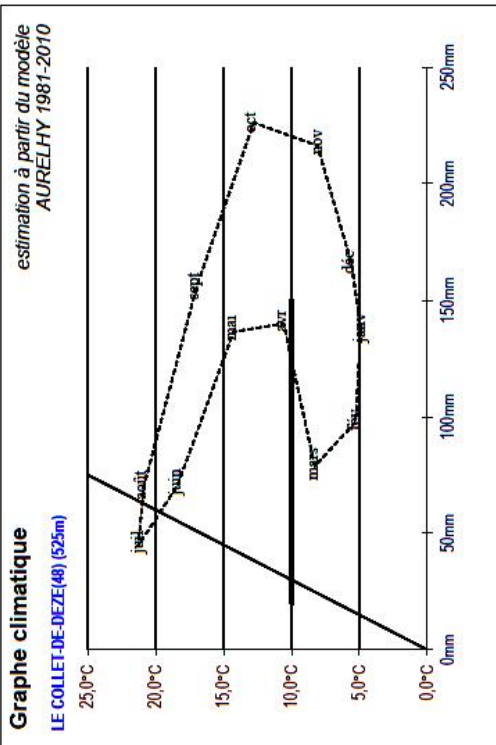
**Secteur LE COLLET-DE-DEZE(48)**  
 525m (250/900m)  
 Période P : 1981-2010  
 Période T : 1981-2010

Mois	P	T	jours de gel	ETP mens.	ETP j.moy.	P-ETP
janv	137mm	4,9°C	12,3	13,97	0,45mm	123 mm
févr	98mm	5,3°C	12,2	15,36	0,55mm	82 mm
mars	79mm	8,3°C	7,0	32,59	1,05mm	46 mm
avr	140mm	10,6°C	2,7	47,51	1,58mm	92 mm
mai	137mm	14,3°C	0,3	77,42	2,50mm	59 mm
juin	71mm	18,4°C	0,0	108,83	3,63mm	-38 mm
juil	45mm	21,3°C	0,0	133,09	4,29mm	-88 mm
août	70mm	20,9°C	0,0	119,81	3,86mm	-50 mm
sept	156mm	17,0°C	0,1	79,09	2,64mm	77 mm
oct	226mm	12,8°C	0,9	50,50	1,63mm	176 mm
nov	216mm	8,1°C	5,7	24,86	0,83mm	191 mm
déc	166mm	5,6°C	11,7	15,40	0,50mm	150 mm
Total	<b>1539mm</b>	<b>147,5°C</b>	<b>52,9</b>	<b>718,42</b>		
Moyenne	128mm	12,3°C				



AURELHY est un modèle estimatif de Météo-France basé sur les données des stations météo et le modèle numérique de terrain de l'IGN (MNT) au "pas" de 1 km. Les valeurs de précipitation et de température indiquées sont des données moyennes calculées à partir de plusieurs points. Il peut arriver que localement, du fait notamment de la topographie, la réalité soit sensiblement différente des chiffres proposés par le modèle.

CRPF Occitanie



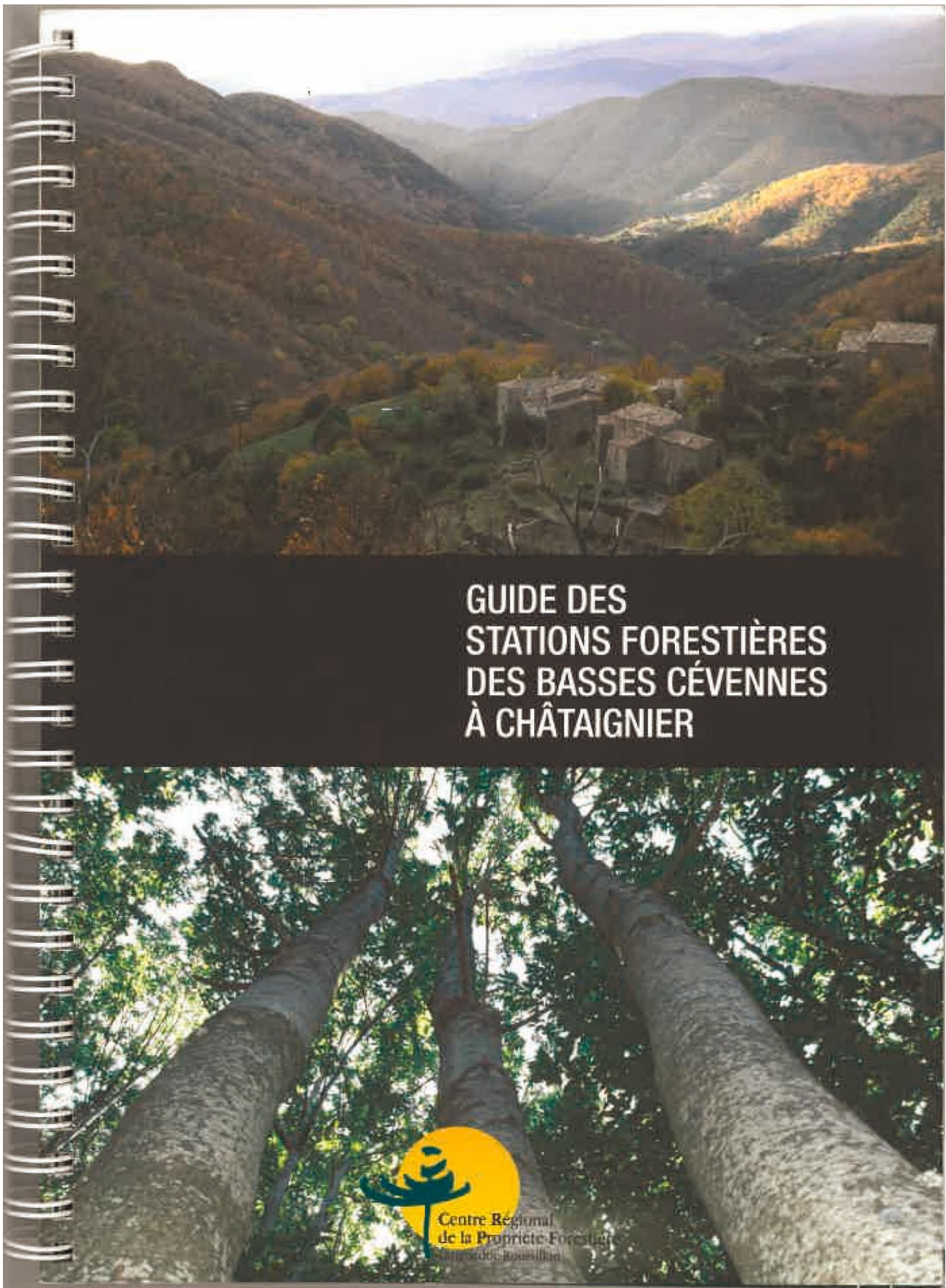
**Saison de végétation**  
 Durée : 7 mois  
 Période : avril à octobre  
 Précipitations : 844 mm  
 P-ETP : -177 mm

Mois \ RUM	Nombre de jours avant régulation stomatique en fonction de la réserve utile maximum					
	50mm	100mm	150mm	200mm		
janvier						
février						
mars						
avril	env. 15 j	env. 35 j	env. 50 j	env. 65 j		
mai	env. 10 j	env. 20 j	env. 30 j	env. 45 j		
juin	env. 5 j	env. 15 j	env. 20 j	env. 30 j		
juillet	env. 5 j	env. 10 j	env. 20 j	env. 25 j		
août	env. 5 j	env. 15 j	env. 20 j	env. 30 j		
septembre	env. 10 j	env. 20 j	env. 30 j	env. 40 j		
octobre	env. 15 j	env. 35 j	env. 50 j	env. 65 j		
novembre						
décembre						



02/10/2019—O.Delarue\_2016\_DIAG\_METEO\_1981-2010\_ALI\_OC / avec mois subsecs


### 9.5. Référence : Guide des stations forestières





## 9.6. Référence : Diagnostic et recommandations du Parc National des Cévennes

---



Parc national  
des Cévennes

*Service Développement Durable*

1

Diagnostic écologique et patrimonial en vue de  
l'élaboration du plan simple de gestion de la forêt  
de la Taissonière

Commune de Ventalon en Cévennes (48)





**Sommaire : Extraits du rapport produit par le PNC pour la forêt de La Taissonnière**

1. Aperçu de la richesse écologique	p3
2. Les enjeux écologiques et patrimoniaux	p4
3. Zone 1 : les feuillus autochtones	p5
4. Zone 2 : boisement de résineux	p8
5. Tableau des recommandations	p10

**9.6.1. Aperçu de la richesse écologique**

### Aperçu de la richesse écologique de la forêt

La propriété de la Taissonnière est située en aire d'adhésion du Parc national des Cévennes.

Très forestière, elle est constituée de taillis de Châtaignier avec quelques chênes verts. Le Chêne vert semble assez dynamique contrairement au Châtaignier. Plusieurs secteurs ont fait l'objet de reboisement dans les années 1980. Ces jeunes plantations de Douglas, mais aussi, dans une moindre mesure, de Pin noir ainsi que de Cèdre, présentent actuellement un intérêt pour la biodiversité assez faible. Des bandes de jeunes châtaigniers dépérissants alternent avec celles-ci. Les vieux châtaigniers, sont accueillants pour la faune : loges de Pics, insectes saproxyliques (décomposeurs du bois mort), rapaces nocturnes (hulotte notamment). Ils ont également participé au maintien d'espèces forestières à travers les siècles.

La présence d'une barre rocheuse exposée au nord de la parcelle enrichie la biodiversité en offrant de nouvelles niches écologiques (nidification de passereaux et rapaces, flore spécifique).

**Le diagnostic vous présente ces différents enjeux de la manière suivante :**

- Enjeux concernant l'ensemble de la forêt
- Zones différenciées selon des enjeux spécifiques entraînant des modalités de gestion différentes (cf. carte de synthèse)
  - **Zone 1 : les peuplements de feuillus autochtones**
  - **Zone 2 : les peuplements de résineux allochtones**

**Les milieux et espèces patrimoniales inventoriés sur la forêt sont présentés dans les tableaux en fin de document et dans les fiches en annexe.**

## 9.6.2. Les enjeux écologiques et patrimoniaux

### Les enjeux à l'échelle de la forêt

#### ► **Pourquoi protéger les sols ?**

L'érosion provoque un appauvrissement des sols (et donc une perte en éléments nutritifs pour les arbres) et un comblement des cours d'eau qui modifie leur fonctionnement et la biodiversité qui y est associée (atterrissement des frayères, risque d'embâcles, etc.). Les arbres jouent un rôle essentiel dans la réduction de l'érosion *via* le maintien du sol par leur système racinaire et l'interception des précipitations par leur feuillage.

#### ► **Comment adapter la gestion forestière ?**

- ✓ Il est souhaitable de **maintenir un couvert forestier permanent sur les zones sensibles** (pentes > 40 %), en préférant par exemple un traitement irrégulier ou en effectuant des coupes de régénération très progressives, de façon à éviter les coupes rases.
- ✓ Quand cela est possible, **limiter la circulation des engins dans les peuplements sur pentes trop fortes** permet également de limiter l'érosion.
- ✓ Il est recommandé d'**éviter le débardage dans le sens de la pente** afin d'éviter l'érosion provoquée par le ruissellement au niveau des ornières créées lors de ces opérations.

### 9.6.3. Zone 1 : les feuillus autochtones

#### ► **Comment adapter la gestion forestière ?**

- ✓ En châtaigneraie, **la surface maximale de coupe rase conseillée est de 2 ha sur forte pente (> 40 %) en préférant des zones de l'ordre du demi hectare. Quand cela est possible (état sanitaire du peuplement, parcelles mécanisables, ubac, vallon, altitude), privilégier la conversion en futaie** (sur souche ou issue de régénération naturelle plutôt que le taillis. Des précautions d'exploitation sont nécessaires pour améliorer les peuplements ou leur donner toutes leurs chances : coupe des souches au ras du sol pour la rectitude des rejets et éviter la roulure, abattage directionnel pour éviter les blessures, bien démanteler les rémanents (retour accéléré de la matière au sol, pâturage facilité).
- ✓ Il est convenu de **protéger, jusqu'à décomposition complète les arbres présentant un intérêt écologique** (arbres à loges de pics, etc.).
- ✓ La **conservation du bois mort de gros volume** (3 à 4 arbres morts, de préférence sur pied, de diamètre supérieur à 40 cm), quand ils existent sur la parcelle, est un acte fort en faveur de la biodiversité cachée mais utile : la faune saproxylique.



*Prostomis mandibularis, dont la larve se nourrit de bois mort dans la carie rouge du châtaignier - G. Karczewski*



#### 9.6.4. Zone 2 : les boisements de résineux

##### ► Comment adapter la gestion forestière ?

- ✓ Il est conseillé de **ne pas effectuer de coupes rases de plus de 2 ha sur les fortes pentes** et de **privilégier un traitement irrégulier prélevant 30 % du volume sur pied maximum**. Le traitement irrégulier ou à minima des coupes très progressives jusqu'à ce que la régénération soit acquise (traitement régulier maintenu) permettraient d'éviter le traumatisme paysager de la coupe rase et d'écartier le risque d'érosion.
- ✓ Il est recommandé de **conserver les essences d'accompagnement quand elles sont présentes** (Sorbier des oiseleurs, Merisier, Alisier blanc, Hêtre, Pin sylvestre, etc. ) et de travailler à leur profit lors de chaque martelage.
- ✓ **Conserver les vieux arbres** (anciens châtaigniers ou autres autochtones) permettra de préserver, voire de renforcer la valeur écologique de ces peuplements.
- ✓ **Préserver les témoins du passé** (béals, murets, chemins, ancien verger, bâtiments) lors des exploitations.

#### 9.6.5. Tableau des recommandations

Nom de l'habitat	Zone	Surface (en ha)	Espèces remarquables associées et leurs statuts	Conseils de gestion et/ou réglementation
châtaigneraies				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver de vieux arbres</li> <li>• Conserver cette essence autochtone</li> <li>• Limiter les surfaces de coupes</li> <li>• Défrichage soumis à autorisation (instruction en parallèle de la DDTM)</li> </ul>
Plantations résineuses diverses			Habitats forestiers constitués en majorité de plantations de douglas de Cèdre et de pins. Ces essences résineuses introduites et non typiques des peuplements naturellement présents, sont moins intéressantes pour la biodiversité. Cependant, toute diversité dans le peuplement permet d'augmenter la capacité d'accueil vis-à-vis d'espèces.	<p><i>Objectif :</i> Augmenter la biodiversité dans ces peuplements issus de plantations, en développant progressivement l'hétérogénéité du peuplement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver et favoriser les feuillus présents au sein de ces plantations</li> <li>• Privilégier la régénération naturelle</li> <li>• Eclaircir les plantations denses pour favoriser le développement de la diversité en sous-étage</li> <li>• Développer l'hétérogénéité des peuplements en structure (diversité de diamètres)</li> <li>• Conserver des bois morts ou dépérissants</li> </ul>
Landes boisée + barre rocheuse				<p><i>Objectif : protection de ces milieux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces milieux ne présentent pas d'intérêt sylvicole : pas de passage d'engins ni de boisement</li> </ul>